



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC**

**AVIS PUBLIC
AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL**

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q, c.A-19.1), avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le **5 juin 2023 à 19h00**, à la salle **des 50 ans et plus**, au **130 Ulric-Tessier**, il sera statué sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'agrandissement d'une sablière situé sur une partie du lot 6 363 143.

IMMEUBLE VISÉ

Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 363 143 du cadastre du Québec, matricule 9199-45-6177-0-000-0000. Le requérant est Activa Environnement mandaté par Les Entreprises A&D Landry inc.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE

La demande d'autorisation de l'usage conditionnel pour l'agrandissement de la sablière existante a pour objectif de poursuivre l'exploitation de celle-ci et de reprofiler le talus naturel de la parcelle cultivée. La demande est faite relativement aux dispositions du règlement sur les usages conditionnels numéro 2013-145 et du règlement de zonage numéro 2008-82.

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article 14.3 du *règlement sur les usages conditionnels* numéro 102.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande d'autorisation lors de l'assemblée du **5 juin 2023**.

Donné à Saint-Ulric, ce **11 mai 2023**

Louise Coll, GMA
Directrice générale et
Greffière-trésorière